

Fin des Chèques

Ne payez plus par chèques

Les chèques représentent aujourd'hui moins de 4% des paiements en nombre auprès des services publics et leur utilisation accuse encore une baisse de 15% en 2025. Dans ce contexte, la DGFIP a décidé de réduire progressivement l'encaissement des chèques à partir de 2027, avec la fermeture de son centre d'encaissement en **Juin 2027**.

Les usagers sont invités à privilégier dès maintenant les alternatives proposées par la DGFIP

- le prélèvement automatique;

- paiement en ligne via PayFIP;

par prélèvement unique,

par virement simplifié (dès l'automne 2026),

par carte bancaire.

- le paiement de proximité chez les buralistes et partenaires agréés en espèces jusqu'à 300€ ou par carte bancaire.

impots.gouv.fr/paiement-de-proximite

Informations complémentaires disponibles sur :

www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-les-finances-publiques-locales/moyens-de-paiement

<https://www.eau-coevrons.fr/wp-content/uploads/2026/10/Moyens-de-Paiement.pdf>